Règlement du concours Harlequin HQN / Librinova
« A vos plumes, prêts, partez ! »

ARTICLE 1. ORGANISATION

La société Editions Harlequin, société anonyme de nationalité française au capital de 1 120 000 euros, dont le siège social est situé au 83/85 Boulevard Vincent Auriol 75646 Paris Cedex 13, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 318 671 591, et la société Librinova, société au capital de 30 000 € dont le siège social est situé au 61 Rue Charlot 75003 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 793 571 886 (ci-après dénommées ensemble « Les Sociétés Organisatrices »)., organisent un concours d'écriture, sous forme d'appel à Manuscrits, dénommé « A vos plumes, prêts, partez !» (ci-après, le "Concours")

Le présent règlement s'applique pour la période allant du mardi 16 juillet 2014 au dimanche 21 décembre 2014. (Tout avenant modificatif ou tout nouveau règlement fera l'objet d'un nouveau dépôt auprès d'un huissier de justice et sera mis à jour sur les sites concernés)

Le Concours pourra être relayé :
- Pour Harlequin, sur son site internet (www.harlequin.fr), ainsi que sur le site des éditions Harlequin HQN (http://www.harlequin-hqn.fr) et leurs pages Facebook respectives (https://www.facebook.com/HarlequinHQN et/ou https://www.facebook.com/leseditionsHarlequin). Harlequin pourra également relayer ce concours via des mailings envoyés aux abonnés de sa Newsletter et/ou mettre en ligne des visuels du concours sur une page Harlequin sur Pinterest ;
- Pour Librinova , sur son site internet (www.librinova.com), ainsi que sa page Facebook (https://www.facebook.com/librinova).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement.
La participation au Concours est ouverte à toute personne physique majeure, à l'exclusion des personnes ayant collaboré directement ou indirectement à son élaboration, des personnes ayant un lien juridique avec la société organisatrice, ainsi que leurs proches (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs et autres résidents du même foyer).
Toute violation des articles du présent règlement, entrainera l'exclusion du participant et la non-attribution de toute dotation, sans préjudice de toute autre action que les Sociétés Organisatrices pourraient décider d'engager.
Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, et peut limiter cette vérification aux seuls gagnants.
Ce Concours n'est pas exclusivement réservé aux auteurs français, il est ouvert aux auteurs francophones.
Chaque participant pourra soumettre un seul et unique Manuscrit répondant au thème et aux contraintes de format imposées.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Chaque participant est invité à rédiger un texte répondant au brief ci-dessous (ci-après le « Manuscrit » par participant ou « les Manuscrits » pour l'ensemble des participants).

THEME :
Ecrivez un roman sur le thème : « **Le temps d'un été** ». Pas de genres prédéfinis pour ces romans, ils doivent juste se dérouler le temps d'une saison estivale.
Les écrits ne s'apparentant pas à un roman/une nouvelle ou non conformes au thème seront refusés.
Le choix des Manuscrits admis à concourir sera de la seule discrétion du jury.
Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de refuser tout Manuscrit ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusé, tout Manuscrit à caractère diffamatoire, raciste, obscène, dénigrant, injurieux, menaçant, à caractère pédo-pornographique, faisant l'apologie des crimes de guerre ou contre l'humanité, provoquant directement aux actes de terrorisme, violant la vie privée d'autrui ou illicite de quelque autre manière que ce soit.

FORME :

- Le Manuscrit devra être présenté au format A4 (21 x 29,7 cm) et dactylographié sous police Times new roman 12, couleur noire, interligne 1.5.
- Le Manuscrit devra impérativement comporter un titre qui sera le nom du fichier.
- Le Manuscrit devra impérativement être au format word ou pdf.
- Le Manuscrit aura une longueur comprise entre 130 000 et 165 000 signes espaces compris (pour connaître le nombre de signes d'un Manuscrit, cliquer sur Outils puis sur Statistiques). Le nombre de signes devra figurer sur la dernière page du Manuscrit.
- Le Manuscrit devra être anonyme et ne comporter aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole…). Les productions comportant de tels signes distinctifs seront rejetées.
- L'auteur soignera l'orthographe et la syntaxe générale, ces critères entrant en ligne de compte dans l'évaluation du jury.

ORIGINALITE :

Les Manuscrits ne devront pas avoir été édités. Les participants devront respecter les droits d'auteur et ne pourront en aucun cas reproduire des éléments d'écrits, de Manuscrits et/ou commentaires qui ont déjà fait l'objet de publication par des tiers.

Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité ou le contenu des œuvres présentées.

Dès le moment où il a envoyé son manuscrit, chaque participant s'engage à ne pas proposer son Manuscrit à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation des lauréats. Dès que les lauréats auront été désignés, les participants non lauréats recouvreront l'intégralité de leurs droits

sur le Manuscrit, et pourront en proposer l'exploitation littéraire ou audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent.

MODALITES DE PARTICIPATION – du 16 juillet au 14 septembre 2014

Pour participer au Concours, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide.

Le Participant au Concours doit :

1/ rédiger un Manuscrit original répondant aux critères énoncés à l'article 3 du présent règlement.

2/ envoyer ce Manuscrit à concours@librinova.com entre le mardi 16 juillet 2014 et le dimanche 14 septembre 2014 à 23h59, l'ordinateur de réception faisait foi, en respectant les conditions suivantes :

- indiquer dans **l'objet du mail "Concours Le temps d'un été Harlequin Librinova".**
- indiquer dans **le corps du mail :**
  - leur nom, prénom et le titre de leur Manuscrit,
  - la mention: « Je suis majeur et j'accepte pleinement le règlement du Concours disponible sur le site www.librinova.com et sur le site www.harlequin-hqn.fr » ;
  - indiquer le cas échéant « Je souhaite recevoir par courrier électronique les informations sur les parutions de Harlequin et Librinova ».
  - indiquer le cas échéant « J'autorise Harlequin et Librinova à communiquer cette adresse électronique à leurs partenaires afin de bénéficier de leurs offres promotionnelles ».
- **joindre au mail** une image au format Portrait, symbolisant le Manuscrit, en certifiant être titulaire des droits (même dans le cadre de photographies personnelles). Cette image aura pour unique fonction de représenter votre Manuscrit dans l'application Bibliothèque sur la page Facebook dédiée au Concours, mais elle ne sera pas réutilisée pour constituer la couverture des Manuscrits gagnants. Cette image pourra également être diffusée sur la fanpage HQN ainsi que sur la page Pinterest des éditions Harlequin (http://www.pinterest.com/harlequinfrance/) et/ou toute page créée spécifiquement cet effet.

Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul Manuscrit et aucune modification ne pourra être apportée par le participant au Manuscrit une fois publié (sauf retrait ou suppression par les Sociétés Organisatrices en cas de contenu signalé comme contrevenant au présent règlement).

Chaque participant accepte expressément de voir son Manuscrit potentiellement relayé sur l'application Bibliothèque sur la page Facebook dédiée au Concours dans les conditions de celui-ci (vingt premières pages de chaque Manuscrit avec coupe précise établie au cas par cas par les Sociétés Organisatrices pour ne pas dénaturer le Manuscrit, publié de manière anonyme, avec son titre et son image – Cf ci-après).

EXCLUSION DE PARTICIPATION

Il n'est admis qu'une seule participation par personne, (même nom, même prénom, même adresse, même ville). A partir de la base de données établie, une vérification pourra être effectuée. En cas de pluralité de participations, les candidats seront exclus.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que les responsabilités des Sociétés Organisatrices puissent être engagées.

SOUMISSION AUX VOTES – du 30 septembre au 2 novembre 2014

L'ensemble des Manuscrits reçus et répondant aux contraintes de thèmes et de forme seront ensuite diffusés dans une bibliothèque numérique sur la page Facebook dédiée au Concours. Cette bibliothèque mettra à disposition les vingt premières pages de chaque Manuscrit (coupe précise qui sera établie au cas par cas pour ne pas dénaturer le Manuscrit) – publié de manière anonyme-, son titre ainsi que l'image symbolisant ce Manuscrit. Les Manuscrits seront présentés dans la bibliothèque de manière aléatoire.

Tous les Manuscrits seront disponibles dans cette bibliothèque à compter du mardi 30 septembre, et jusqu'au dimanche 2 novembre 2014, et ouvert aux votes des internautes.

Les dix meilleurs Manuscrits seront présélectionnés en fonction du nombre de mentions « J'aime » décernés par les internautes, membres de Facebook.

Les administrateurs de ce Concours se réservent le droit de procéder à toute vérification nécessaire pour le respect du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou tout vote étant soupçonné d'être frauduleux. (votes via de faux comptes Facebook).

DELIBERATIONS DU JURY – du 3 novembre au 30 novembre 2014

Les dix Manuscrits les mieux notés dans la bibliothèque au 2 novembre 23h59 seront retenus par le Jury. Le Jury lira et évaluera les Manuscrits au regard des critères définis à l'article 3 du présent règlement, du 3 novembre au 30 novembre 2014.

Sauf imprévu, le Jury sera composé de :
- Une marraine du concours : l'auteur HQN Emily Blaine
- Laure Prételat et Charlotte Allibert, de Librinova
- Sophie Lagriffol (éditrice HQN), Karine Lanini (responsable éditoriale), Antoine Duquesne (directeur marketing) et Anne Coquet (directrice éditoriale), des éditions Harlequin HQN
- Une blogueuse choisie par les Sociétés Organisatrices.

Ce Jury désignera souverainement les quatre Manuscrits gagnants. Les délibérations du jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX – aux alentours du 12 décembre 2014

Les gagnants seront officiellement annoncés lors d'une soirée de remise des prix qui devrait avoir lieu le vendredi 12 décembre 2014, sur la région Ile de France.
Les auteurs des vingt (20) Manuscrits les mieux notés de ce concours seront invités à cette soirée de remise des prix, soirée dont la date, le lieu et l'horaire seront précisés ultérieurement par email à

chacun des 20 auteurs environ 1 mois avant cette soirée. L'email de contact utilisé sera celui indiqué lors de l'envoi du Manuscrit. Aucun frais de transport ne sera pris en charge par les Sociétés Organisatrices du Concours.

Les résultats du Concours pourront être relayés sur les mêmes sites que ceux cités à l'article 1 du présent règlement.
Les participants non lauréats prendront connaissance des résultats sur le(les) site(s) précités et recouvreront alors l'intégralité de leurs droits sur leur Manuscrit qui pourra être proposé par leurs soins à tout autre éditeur.

CONTACT

Pour toute question liée aux modalités de participation, vous pourrez contacter l'adresse suivante : concours@librinova.com.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Quatre gagnants seront désignés par le Jury.

1er prix (Manuscrit le plus apprécié par le Jury) :
Le gagnant verra son Manuscrit édité chez Harlequin HQN en numérique. Le contrat d'édition qui lui sera proposé reprendra les conditions généralement proposées aux auteurs HQN et dont le détail précis sera vu avec le gagnant directement. Il comprend entre autre :
- Service de conseils éditoriaux pour la finalisation de son Manuscrit en vue d'une publication numérique.
- Réalisation d'une couverture par l'équipe HQN
- Versement de droits numériques liés à la vente du Manuscrit.
- Priorité à l'éditeur pour une cession éventuelle des droits papier.
Le premier prix comprend en plus :
- Une tablette numérique multimédia d'une valeur de 100 € à 300€ TTC.

2ème prix :
Il comprend :
- Une formule « Publication » chez Librinova, soit la création du livre numérique et sa commercialisation sur plus de 90 sites libraires,
- La réalisation d'une couverture personnalisée par Librinova,
- L'accès au Service Premium (permettant de suivre ses ventes au quotidien) pendant 3 mois,
- Un Pack Communication, comprenant la rédaction d'un communiqué de presse et son envoi à 10 bloggeurs et la création d'une bannière qui sera en home de la librairie Librinova pendant une semaine,

le tout d'une valeur globale de 645 € TTC.

3ème prix :
Il comprend :

- Une formule « Publication » chez Librinova, soit la création du livre numérique et sa commercialisation sur plus de 90 sites libraires,
- L'accès au Service Premium (permettant de suivre ses ventes au quotidien) pendant 3 mois,

d'une valeur globale de 95 € TTC.

Prix des lecteurs : Correspondra au Manuscrit le mieux noté en dehors des 3 Manuscrits gagnants.
Il comprend :

- Une formule « Publication » chez Librinova, soit la création du livre numérique et sa commercialisation sur plus de 90 sites libraires,
- L'accès au Service Premium (permettant de suivre ses ventes au quotidien) pendant 3 mois,

d'une valeur globale de 95 € TTC.

L'ensemble des formules et prestations offertes par Librinova dans le cadre du présent Concours répond strictement aux conditions prévues par Librinova et consultables sur le site internet www.librinova.com.

La valeur commerciale totale des 4 lots est comprise entre 935 euros et 1135 euros TTC.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Tout gagnant devra nécessairement être l'auteur de son Manuscrit. Les dotations sont nominatives et non cessibles, et elles ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

a. Image symbolisant les Manuscrits sur la Bibliothèque du Concours

L'image envoyée dans le mail de chaque participant à la Société Organisatrice sera relayée sur la bibliothèque numérique de la page Facebook dédiée au Concours, pour représenter le Manuscrit auquel elle correspond.

Chaque participant doit certifier être titulaire des droits sur cette image (pleine propriété ou droits acquis pour les besoins du Concours) et garantissent les Sociétés Organisatrices contre tout recours. En cas de poursuites, chaque participant sera redevable de toutes les conséquences financières et de tout préjudice quel qu'il soit (notamment préjudice d'image) que les Sociétés Organisatrices auraient pu subir.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de supprimer de la Bibliothèque du Concours toute image jugée contrevenante et pourront demander au participant d'envoyer une nouvelle image conforme. A défaut d'envoi d'une image conforme à bref délai, le participant pourra se voir exclure du présent Concours.

b. Edition / Publication des Manuscrits

Le gagnant du premier prix et l'éditeur Harlequin HQN se rapprocheront afin de conclure un contrat d'édition afin de permettre l'édition numérique du Manuscrit.

Les gagnants des deuxième et troisième prix ainsi que le gagnant du prix des lecteurs disposeront d'un contrat de prestation de services avec la société Librinova qui les accompagnera dans les conditions visées à l'article 4 du présent règlement pour l'auto-publication de leur Manuscrit. La société Librinova s'engage à ne pas utiliser le Manuscrit rédigé et transmis par l'auteur via la plateforme à des fins autres que celles prévues par le Concours, ni à la céder à des tiers, celui-ci restant la propriété pleine et entière de l'auteur, sans restrictions d'aucune sorte.

ARTICLE 6 : AUTORISATION

Chaque participant autorise gratuitement Librinova et Harlequin HQN :
− à conserver ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresses mail et postale) le temps du Concours, pour le contacter s'il est désigné comme gagnant du Concours, ou pour le cas où les Sociétés Organisatrices souhaiteraient le rencontrer ;
− et à mentionner son pseudonyme, ainsi que ses prénom et nom, sur la bibliothèque numérique, ainsi que sur tous supports de communication numériques ou imprimés, afin de rendre compte des résultats du Concours et de l'identité des gagnants. Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans après la désignation des gagnants du Concours.

Cette autorisation entraîne renonciation de la part des gagnants à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de ces données dès lors que l'utilisation est conforme au présent article.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DEPOT LEGAL

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement déposé auprès de la SCP Gaultier et Mazure, Huissiers de justice, 51, rue Sainte Anne, 75002 Paris.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Le présent règlement est consultable en intégralité par l'ensemble des participants sur les sites www.librinova.com et www.harlequin-hqn.fr » ;

Aucune demande reçue par courrier postal ne sera prise en compte.

Tout avenant modificatif ou tout nouveau règlement fera l'objet d'un nouveau dépôt auprès d'un huissier de justice et sera mis à jour sur les sites sus mentionnés.

Tout avenant ou tout nouveau règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

En cas de différence entre la version du règlement déposé chez l'huissier et la version accessible en ligne, seule la dernière version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure.

ARTICLE 8. REMBOURSEMENT DES FRAIS

La participation au Concours étant gratuite et sans obligation d'achat, les Sociétés Organisatrices rembourseront les frais de connexion Internet correspondant au temps de connexion pour la participation et à raison d'un remboursement maximum par personne (même nom, même prénom, même adresse postale).

Toute demande de remboursement doit être adressée par courrier postal dans le mois suivant la fin du Concours (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Editions Harlequin – « Concours HQN Le temps d'un été»
83/85 Boulevard Vincent Auriol
75013 Paris,
OU
Librinova – « Concours HQN Le temps d'un été »
61 Rue Charlot
75003 Paris

En joignant :
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire)
- les justificatifs des frais engagés (facture détaillée du fournisseur d'accès à Internet)

Les participants sont informés, qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes.
En conséquence, il est expressément précisé que tout accès au Concours s'effectuant sur une telle base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site des Sociétés Organisatrices ou de ses partenaires et de participer au petit jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

A titre exceptionnel, pour les participants qui ne disposeraient pas d'un accès à internet sur une base gratuite ou forfaitaire, les Sociétés Organisatrices procéderont au remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur participation au Concours ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement. Concernant ces participants, dûment inscrits, qui accèdent au Concours, via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication - les coûts de connexion engagés pour la participation au Concours seront remboursés forfaitairement sur la base de deux (2) minutes pour l'envoi du courriel

de participation, soit 0,07 € TTC (sept centimes d'euros toutes taxes comprises), tarif France Télécom en vigueur «heures creuses» lors de la rédaction du présent règlement.

Toute demande de remboursement incomplète, mal adressée ou sans fondement, ne sera pas prise en compte, et elle devra émaner du participant au Concours lui-même.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DES SOCIETES ORGANISATRICES

En cas de force majeure, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre ou d'annuler le concours avant la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, les Sociétés Organisatrices s'engagent à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur les sites de Harlequin HQN et Librinova. Ce règlement peut être modifié à tout moment, et publié par annonce en ligne sur les sites http://www.harlequin-hqn.fr/ et www.librinova.com., après son dépôt auprès de l'huissier de justice.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

En outre, la responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourront en aucun cas être retenues en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement de la tablette multimédia).

Tout lot envoyé par une ou (les) Société(s) Organisatrice(s) à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la(les) Société(s) Organisatrice(s).

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues pour responsable notamment si les données relatives à une participation et/ou à un vote et/ou à une dotation ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, Manuscrit illisible, etc.).

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique/numérique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au Concours se fait sous leur entière responsabilité.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre

le Concours, dans le cas où les serveurs informatiques du Concours présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourront être recherchées par les participants en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers des extraits de leurs Manuscrits, publiés sur la Bibliothèque du Concours.

Les participants renoncent à toutes réclamations liées à l'ensemble de ces faits.

ARTICLE 10. COOKIES - INFORMATIQUE ET LIBERTES

a. COOKIES

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet hébergeant le Concours, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet hébergeant le Concours. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur et/ou tout autre appareil numérique.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur / la mémoire de son appareil numérique, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet hébergeant le Concours et de participer à ce dernier.

b. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Concours donnera lieu à l'établissement d'un fichier automatisé avec les données transmises par les participants.

Les données personnelles des participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par les Sociétés Organisatrices lors de l'envoi des Manuscrits sont uniquement destinées à Librinova et à Harlequin HQN, afin de permettre l'organisation du Concours.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées à l'occasion du Concours. Les participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée aux Sociétés Organisatrices aux adresses suivantes :

Harlequin HQN - Concours Le temps d'un été

83/85, Boulevard Vincent-Auriol
75646 Paris Cedex 13.

Librinova – Concours Le temps d'un été
61 Rue Charlot
75003 Paris

Les informations collectées dans le cadre du présent Concours ne sont destinées qu'aux Sociétés Organisatrices exclusivement pour les besoins du Concours – étant entendu que ces informations ne peuvent être utilisées pour l'envoi de prospection commerciale qu'à la condition que le participant ait indiqué dans le corps du mail les mentions indiquées au sein de l'article 3 du présent règlement.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours ne sera prise en compte que si elle est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux Sociétés Organisatrices dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement, au plus tard dans les 2 mois suivant la fin du Concours concerné, cachet de la Poste faisant foi.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'application, du présent règlement, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux compétents.